



**SDIS**  
DU RHÔNE

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DU RHÔNE

LYON, LE 13 septembre 2006  
NOS REF. BK/MV/DD – Dossier 2006-256  
CONTACT Mary VALETTE / B. KAISER  
TÉLÉPHONE 04 72 84 37 06  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 37 07  
COURRIEL mvalette@sdis69.fr

Monsieur le secrétaire général  
du syndicat Sud  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

### **Feux de VL en milieu confiné**

Monsieur le secrétaire général,

Par un courrier en date du 15 juin 2006 et lors de votre entrevue avec le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône du 6 juillet dernier, vous avez attiré son attention sur les conditions d'intervention des sapeurs-pompiers sur les feux de véhicules en milieu confiné.

Je vous informe qu'une étude a été confiée au groupement analyse et couverture des risques au sein de la direction de la prévention et de l'organisation des secours. Cette étude s'appuiera notamment sur les propositions d'un groupe de travail prochainement réuni autour du responsable de la spécialité « risques en milieu confiné ».

L'éventualité de la présence de véhicules alimentés au GPL en milieu confiné ne pouvant être écartée, le groupe de travail fera des propositions d'actions dans ce sens, qui serviront de base à l'élaboration de dispositions nouvelles permettant de compléter celles qui existent déjà pour les véhicules à carburation classique.

Je vous rappelle que les dispositions actuelles concernant les feux de véhicules en milieu confiné sont prises en compte dans l'instruction technique de mars 1998 intitulée « méthode d'intervention pour feux en milieu confiné ».

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur départemental

**GROUPEMENT COMMUNICATION,  
COURRIER ET AFFAIRES RESERVEES**